

Conseil Communautaire

Délibération n°392026

Mercredi 1^{er} avril 2026 – 17h00



L'an deux mille vingt-six et le 1^{er} avril à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mme Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mme Viviane BONFILS, M. Laurent GRASSET, Mme Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mme Sylvie THOMAS, M. René HERMABESSIERE, Mme Sonia MOKADDEM, M. Nicolas SEVERAC, Mme Lyliane LACROIX, M. Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mme Dorothée GARCIA, M. Stéphane DALLE, Mme Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, M. Jean-Luc CHADOURNE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. David COULOMB, Mme Julie CROIN, MM. Geoffrey SOMMER, M. Yves QUESADA, Mme Stéphanie GARAND, M. Michel BARON, Christophe CALVET, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Nicolas GECELE représenté par Lyliane LACROIX et M. David JEANJEAN représenté par Jérôme BOISSON.

Secrétaire de séance : Mme Océane SION, Conseillère Communautaire la plus jeune.

Objet : Election des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Monsieur le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération est régie selon le même mode de scrutin et selon les mêmes conditions de quorum que le Président.

En conséquence, il convient de procéder successivement à l'élection de chacun des Vice-Présidents au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Dans l'hypothèse où, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est demandé au conseil de bien vouloir procéder aux opérations de vote pour l'élection des Vice-Présidents de la communauté d'agglomération Lunel Agglo, selon les modalités susmentionnées.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, mettra dans l'urne son bulletin de vote après avoir renseigné le nom du candidat de son choix, écrit sur papier blanc.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

1^{er} Vice-Président :

Candidat : Paulette GOUGEON

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau constitué du Président de séance et des deux assesseurs suivants :

- René HERMABESSIERE, conseiller communautaire suivant le plus âgé,
- Geoffrey SOMMER, conseiller communautaire suivant le deuxième plus jeune,

procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260407-392026A-DE

Madame Paulette GOUGEON a obtenu 40 suffrages.

Madame Paulette GOUGEON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclarée élue 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

2^{ème} Vice-Président :

Candidat 1 : Patrice SPEZIALE

Candidat 2 : Fabrice FENOY

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 22

Monsieur Patrice SPEZIALE a obtenu : 38 suffrages

Monsieur Fabrice FENOY a obtenu : 4 suffrages

Monsieur Patrice SPEZIALE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 3^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

3^{ème} Vice-Président :

Candidat : Isabelle DE MONTGOLFIER

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260407-392026A-DE

Madame Isabelle DE MONTGOLFIER a obtenu 40 suffrages.

Madame Isabelle DE MONTGOLFIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclarée élue 3^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 4^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

4^{ème} Vice-Président :

Candidat : Denis DEVRIENDT

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de Bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Monsieur Denis DEVRIENDT a obtenu 40 suffrages.

Monsieur Denis DEVRIENDT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu 4^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé dans ses fonctions.

Départ de madame PELLET-LAPORTE donnant pouvoir à monsieur Fabrice FENOY.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 5^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

5^{ème} Vice-Président :

Candidat : Jean-Jacques ESTEBAN

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260407-392026A-DE

Monsieur Jean-Jacques ESTEBAN a obtenu 40 suffrages.

Monsieur Jean-Jacques ESTEBAN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu 5^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 6^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

6^{ème} Vice-Président :

Candidat 1 : Yves QUESADA

Candidat 2 : Michel BARON

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

Monsieur Yves QUESADA a obtenu : 41 suffrages

Monsieur Michel BARON a obtenu : 4 suffrages

Monsieur Yves QUESADA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu 6^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 7^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

7^{ème} Vice-Président :

Candidat : Corinne POLERI

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260407-392026A-DE

Madame Corinne POLERI a obtenu : 39 suffrages.

Madame Corinne POLERI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclarée élue 7^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 8^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

8^{ème} Vice-Président :

Candidat : Loïc FATACCIOLI

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Bulletins blancs : 8
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Monsieur Loïc FATACCIOLI a obtenu : 39 suffrages

Monsieur Loïc FATACCIOLI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu 8^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 9^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

9^{ème} Vice-Président :

Candidat : Christophe CALVET

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 22

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260407-392026A-DE

Monsieur Christophe CALVET a obtenu 43 suffrages.

Monsieur Christophe CALVET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu 9^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 10^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

10^{ème} Vice-Président :

Candidat : Sylvie THOMAS

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Madame Sylvie THOMAS a obtenu 38 suffrages.

Madame Sylvie THOMAS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclarée élue 10^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

11^{ème} Vice-Président :

Candidat : Patrick MARY

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 034-243400520-20260407-392026A-DE

Monsieur Patrick MARY a obtenu 39 suffrages.

Monsieur Patrick MARY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

12^{ème} Vice-Président :

Candidat : Jacques GRAVEGEAL

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 4
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 43
- Majorité absolue : 22

Monsieur Jacques GRAVEGEAL a obtenu 43 suffrages.

Monsieur Jacques GRAVEGEAL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 13^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

13^{ème} Vice-Président :

Candidat : David JEANJEAN

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Monsieur David JEANJEAN a obtenu 39 suffrages.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260407-392026A-DE

Monsieur David JEANJEAN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu 13^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé dans ses fonctions

Monsieur le président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 14^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

14^{ème} Vice-Président :

Candidat : Jean-Antoine OTALORA

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, le Conseil Communautaire procède au vote par scrutin secret. Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom dépose son bulletin dans l'urne.

Le bureau procède au dépouillement du vote.

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de votes trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20

Monsieur Jean-Antoine OTALORA a obtenu 39 suffrages.

Monsieur Jean-Antoine OTALORA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu 14^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé dans ses fonctions

Les Vice-Présidents élus suivants sont donc installés, le procès-verbal étant joint à la présente délibération,

- 1^{er} Vice-Président : Madame Paulette GOUGEON, maire de Lunel,
 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Patrice SPEZIALE, maire de Marsillargues,
 3^{ème} Vice-Président : Madame Isabelle DE MONTGOLFIER, maire de Saussines,
 4^{ème} Vice-Président : Monsieur Denis DEVRIENDT, maire de Galargues,
 5^{ème} Vice-Président : Monsieur Jean-Jacques ESTEBAN, maire d'Entre-Vignes,
 6^{ème} Vice-Président : Monsieur Yves QUESADA, maire de Saint-Just,
 7^{ème} Vice-Président : Madame Corinne POLERI, conseillère municipale de Lunel,
 8^{ème} Vice-Président : Monsieur Loïc FATACCIOLI, maire de Boisseron,
 9^{ème} Vice-Président : Monsieur Christophe CALVET, maire de Saint-Nazaire de Pézan
 10^{ème} Vice-Président : Madame Sylvie THOMAS, conseillère municipale de Lunel,
 11^{ème} Vice-Président : Monsieur Patrick MARY, maire de Garrigues,
 12^{ème} Vice-Président : Monsieur Jacques GRAVEGEAL, maire de Campagne,
 13^{ème} Vice-Président : Monsieur David JEANJEAN, Maire de Saint-Sériès,
 14^{ème} Vice-Président : Monsieur Jean-Antoine OTALORA, maire de Saturargues.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
 Président de la Communauté
 d'Agglomération Lunel Agglo



POUR EXTRAIT CONFORME

Océane SION
 Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
 Après envoi en Préfecture le 07/04/2026
 Publication du 07/04/2026

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
 Reçu en préfecture le 07/04/2026
 Publié le
 ID : 034-243400520-20260407-392026A-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
 152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex